



CAPL du 28/06/2019

Mutations et mouvements locaux

CAPL des Inspecteurs

Liminaires et réponses

Collant à l'actualité, les déclarations liminaires évoquent naturellement la réforme de la fonction publique et le plan Darmanin de démantèlement de la DGFIP. Sont aussi abordés l'évolution des règles de mutations avec la départementalisation et les emplois vacants. Seuls ces deux derniers points font l'objet d'une réponse du Directeur. Sur la départementalisation, il indique que c'était la règle avant la fusion à la DGCP, point de vue que nous ne partageons pas tout à fait. Il précise que les DISI sont peu concernées, la question se posant pour les quelques cas de CID excentrées (exemples de Castres et Bayonne) mais il n'y a aujourd'hui pas d'emplois implantés sur ces résidences. Concernant l'emploi vacant au 1/09 du cadre A d'Albi (CID81 + CID12), il estime que la CAPN n'a pas correctement joué son rôle, la vacance de l'emploi étant inconnues lors de la préparation du mouvement mais signalée à la CAPN. Le directeur indique qu'une recherche de volontaire est en cours parmi les inspecteurs analyste de l'ESI de Toulouse, à défaut c'est le responsable régional de l'assistance (RRA) qui pilotera les deux CID.

Mouvement national

Un rappel est fait des arrivées et départs concernant notre DISI au mouvement national. Il en résulte une seule arrivée à Bordeaux : un inspecteur PSE.

Mouvement local

Le mouvement de mutation national ne comportant aucune arrivée de cadre A administratif à Bordeaux, il n'y a pas de mouvement local soumis à la CAPL à proprement parler. Un cadre A arrivant sur un emploi informatique ne peut être affecté qu'à l'ESI.

Cependant, comme il s'y était engagé lors de la fusion des ESI Bordelais, le Directeur présente à la CAPL les mouvements internes à l'ESI de Bordeaux. Il indique de plus qu'à compter de l'année prochaine cette CAPL sera informée des mouvements internes des quatre ESI.

Il rappelle que si des changements internes peuvent se faire tout au long de l'année, la période des mutations est un moment privilégié pour faire le lien avec les arrivées externes en donnant la priorité aux demandes internes.

La chef D'ESI présente ensuite ses décisions de mouvements internes.

Trois fiches de vœux avaient été déposées :

un inspecteur du pôle assistance (SIL) n'obtient pas satisfaction et conserve donc son poste mais se voit ajouter en partie l'encadrement de la CID ;

un inspecteur du pôle Exploitation (G2A) obtient satisfaction et rejoindra le pôle Intégration (Intex) :

un inspecteur du pôle développement obtient satisfaction et rejoindra le pôle exploitation (SARI)

En complément, sans avoir formulé de vœux mais pour nécessité de service, deux personnes changent de poste :

une inspectrice du PSM rejoindra le pôle assistance (encadrement de la CID) ;

un inspecteur du pôle assistance (CID) rejoindra le pôle développement.

Enfin l'unique arrivée de l'extérieur :

un inspecteur rejoindra le pôle exploitation (G2A)

Questions diverses

Le directeur ayant annoncé vouloir élargir à l'avenir cet exercice aux quatre ESI, la CGT demande à ce qu'il ne soit pas oublié d'y associer également la DISI Siège. Nous évoquons en outre un problème de communication pour le mouvement interne de la DISI siège (agents prévenus très tardivement). Le DISI reconnaît l'erreur et assure que la DISI siège sera traitée à la même enseigne que les ESI.

Un problème de communication est également évoqué sur Poitiers, le DISI dit en assumer la responsabilité. En l'absence du chef d'ESI à cette CAPL on obtiendra pas d'autre réponse.

Le gel d'un emploi d'inspecteur PSE est évoqué, alors même que cet emploi est demandé par une collègue de l'établissement depuis plusieurs années. Le DISI répond qu'il était initialement prévu d'en geler deux du fait de la perte de missions en sécurité (SARI), qu'il a obtenu de limiter le gel à un seul emploi mais que la collègue a été primée au mouvement national sur l'emploi ouvert.

CAPL des Contrôleurs

Déclaration liminaire :

Voir CAPL des inspecteurs.

Mouvement national

Un rappel est fait des arrivées et départs concernant notre DISI au mouvement national.

Il en résulte

- une arrivée sur emploi administratif à Bordeaux
- 13 arrivées sur emplois informatique :
 - 1 à l'ESI de Poitiers- SIL
 - 1 à la CID Lot et Garonne
 - 1 à l'ESI Bordeaux -(PAU)
 - 1 à l'ESI Bordeaux -(Prog.)
 - 2 à l'ESI de Poitiers (Prog)
 - 3 à l'ESI de Limoges (Prog)
 - 1 à l'ESI de Toulouse -(Prog.)
 - 2 à l'ESI Bordeaux -(PAU.)
 - 1 à la CID du Lot

Mouvement local

Ne sera soumis au vote que le mouvement administratif sur la RAN de Bordeaux (DISI siège, ESI de Bordeaux),

Pour cette CAP, il s'agit d'un cadre B administratif qui sera affecté à la DISI siège.

Les souhaits de l'agent et les règles d'affectation ayant été respectés, la CGT a voté pour ce mouvement, ce qui ne retire en rien de notre position affirmée dans notre déclaration liminaire.

Les autres mouvements concernant l'ESI de Bordeaux nous sont présentés à titre d'information.

La chef D'ESI détaille ses décisions de mouvements internes et externes :

Deux fiches de vœux avaient été déposées :

- un programmeur (DEV) obtient satisfaction et rejoindra la service SPTU
- un programmeur (SARI) n'obtient pas satisfaction (DEV demandé)

Arrivées extérieures :

- un PAU est affecté à l'AT Trésorerie
- un programmeur est affecté pour nécessité de service sur un nouveau poste crée au G2A

En complément, un mouvement interne concerne le transfert d'un programmeur du service SARI déjà en partie au DEV et dont on pérennise la mission vers le pôle DEV.

CAPL des Agents Administratifs

Déclaration liminaire :

Voir CAPL des inspecteurs.

Mouvement national

Un rappel est fait des arrivées et départs concernant notre DISI au mouvement national.

- à Poitiers arrivée d'1 C administratif
- à Bordeaux : arrivée de 3 C administratifs

Mouvement local :

Le mouvement de mutation national comportant 3 arrivées de cadre C administratif à Bordeaux, il y a donc un mouvement local soumis à la CAPL 3.

Le directeur nous indique que compte tenu des résultats du concours de B programmeurs, il a décidé de mettre un agent C à la DISI Siège et 2 à l'ESI de Bordeaux

Le classement des vœux pour les 3 agents C arrivant à Bordeaux étaient :

- 1- ESI de Bordeaux – 2- DISI Siège
- 1- DISI Siège – 2- ESI de Bordeaux
- 1- DISI Siège – 2- ESI de Bordeaux

Pour le premier agent, le président propose de lui donner son premier choix.

Pour les 2 autres agentes, du fait qu'il y a qu'une seule place à la DISI, le président propose de les nommer à la DISI siège, et qu'une fois arrivées à Bordeaux et après discussion avec chacun d'entre eux, l'une des 2 soit détachée à l'ESI de Bordeaux. Les représentants des OS ont refusé cette proposition, car c'est la règle de l'ancienneté qui doit être appliquée.

Le directeur est resté sur sa position tout en nous précisant que si les 2 agents veulent le même poste alors il appliquerait la règle de l'ancienneté. Il conviendra donc d'être vigilants pour ces 2 agents lors de leur prise de poste.

Vote :

- Pour Adm
- Contre **CGT** et Solidaires.

Le Directeur présente ensuite à la CAPL les mouvements internes à l'ESI de Bordeaux et indique qu'à compter de l'année prochaine cette CAPL sera informée des mouvements internes des quatre ESI.

Il rappelle que les demandes internes des agents peuvent se faire tout au long de l'année.

La chef d'ESI de Bordeaux présente ensuite ses décisions de mouvements internes.

- 1 fiche de vœux d'un agent qui souhaite rejoindre l'AT PART, cet agent y sera nommé à compter du 01/09/19.
- PSM : 1 poste se libère, 1 agent qui était à l'INTEX est déplacé sans aucune demande de sa part pour être installé au PSM.

La CGT fait part de son étonnement quant à ce déplacement d'agent sans aucune demande de sa part.

Le directeur indique qu'il donne priorité à ceux qui demandent en interne sauf pour nécessité de service :

- si départ à la retraite, il peut faire migrer un agent sans qu'il l'ait demandé.
- si création de service, il demande s'il y a des volontaires et si pas de volontaires, il choisit.

Il s'engage par ailleurs à ce que l'agent rejoigne un service d'assistance en cas de réussite à l'examen de PAU.

Questions diverses

Un problème de communication concernant l'info canicule envoyée par la DISI Siège est évoqué sur Poitiers. En effet, alors que pour les ESI de Bordeaux et Toulouse, chaque agent a eu l'info transmise sur sa balp, sur Poitiers certains ont eu l'info oralement, d'autres en partie sur leur balp et d'autres pas du tout.

Le directeur indique que l'information a été mise en ligne sur l'Intranet de la DISI, accessible à l'ensemble des agents. Il précise par ailleurs qu'il laisse toute latitude à chaque chef d'ESI de relayer l'information selon la méthode qui leur semble la plus appropriée.

Les représentants CGT ont rappelé que tout le monde ne regardait pas l'Intranet local de façon régulière, et que lorsque les sujets abordés étaient comme ici important et grave – puisqu'il s'agissait notamment des possibilités d'aménagement horaires des agents afin de minimiser les risques encourus en période de canicule.

Enfin suite à notre demande, le directeur nous a informé de la fin de la mission des contractuels présents actuellement à l'ESI de Poitiers dans le cadre de la numérisation Fidji Stock à compter de fin août 2019.

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Cette CAP s'inscrit dans un contexte à la DGFIP particulièrement dévastateur pour son réseau de proximité, ses missions de service public et pour les droits et garanties de ses personnels.

C'est la loi Dussopt sur la Fonction Publique, c'est le plan Darmanin pour la DGFIP.

L'adoption en première lecture du projet de «transformation de la fonction publique» sonne le glas de cette fonction publique à laquelle nous sommes attachés : garante d'équité, de neutralité, de proximité via un réseau qui a fait les preuves de son efficacité au cours des décennies. Bien que dans son allocution, le président de la République Emmanuel MACRON ait affirmé que les 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique ne soient pas inscrits dans le marbre, les diverses interventions d'Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics démontrent que ces suppressions constituent l'objectif à atteindre.

S'agissant du projet dit de «transformation de la fonction publique», celui-ci démolit nos statuts pour préparer la mobilité forcée, le salaire au mérite, la contractualisation, les pleins pouvoirs à la hiérarchie avec la fin des CAP nationales, la fusion des instances, les CAP sont vidées peu à peu de leurs prérogatives et instaurent les pleins pouvoirs à la hiérarchie.

La feuille de route du nouveau directeur général est claire. Le timing et la méthode ne doivent rien au hasard.

Cela se veut cinglant, cela se veut définitif, cela se veut sans retour.

La remise en cause du statut des fonctionnaires au travers des reculs programmés en matière de gestion et de dialogue social, accentue encore l'inquiétude des agents. Leur emploi est clairement menacé par des suppressions massives qui sont la priorité de ce gouvernement. Les services informatiques ne seront pas épargnés par ces attaques sans précédent.

Pour la CGT, la suppression de l'avis des CAP ne fera que restreindre le droit à mutation, laissant le libre arbitre aux employeurs sans contrôle des représentants syndicaux sur le respect des règles. Sur un emploi vacant il sera possible de recruter un contractuel au lieu de muter un fonctionnaire. Par ailleurs, c'est la porte ouverte au clientélisme, c'est la fin de règles de gestion nationale clairement établies qui s'appliquent à tous et toutes de façon identique.

Face au risque de voir s'instituer une gestion arbitraire des personnels, en qualité d'élus du personnel de la DISI Sud-Ouest et au nom de la CGT Finances Publiques, nous tenons à exprimer notre colère et notre refus de voir balayer à la hussarde, des décennies de dialogue social qui ont permis notamment dans nos CAP des acquis et des avancées dans le sens des intérêts des personnels et du service public.

La CGT Finances Publiques exige donc le retrait du plan Darmanin et du projet de réforme de la Fonction Publique. La CGT est, et restera porteuse d'un modèle de société dans lequel les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.



Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :

Bulletin à remettre à un militant de la CGT.